

Nouvelles et chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **17 (1872)**

Heft 11

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

et nous sommes encore là avec une organisation usée, en face des progrès qu'a réalisés l'Europe.

Cet état de choses a éveillé en nous un sentiment si douloureux, que nous ne pûmes pas nous résoudre à célébrer en ce moment une fête militaire, une fête sous la bannière fédérale, qui vient de se replier d'une manière si inattendue devant la bannière du particularisme. Nous ne croyons pas nous tromper, en pensant qu'une grande partie de nos camarades partage ce sentiment et qu'en conséquence la fréquentation de la fête laisserait à désirer. Nous craignons aussi que l'irritation qui se manifeste encore dans les deux camps créés par la révision ne soit un obstacle aux bonnes relations d'amitié entre les officiers et au cours paisible des débats. Nous espérons toutefois que les passions s'apaiseront bientôt pour faire place à des dispositions plus conciliantes qui puissent faire espérer une appréciation tranquille de la situation, la reprise en temps opportun des aspirations de réforme et permettre ainsi de célébrer la fête cette année.

En conséquence, et d'accord avec le comité d'organisation, nous avons décidé, dans notre séance du 15 mai, de proposer à la *société des officiers* d'Aarau, l'ajournement de la fête fédérale des officiers, proposition que cette dernière a adoptée le jour même à l'unanimité. En vous donnant connaissance de cette résolution, nous vous annonçons, en même temps, que le comité central reprendra les préparatifs de fête, dès que le moment lui paraîtra propice.

Salut fraternel et serrement de main !

(Signatures.)

Au comité central de la société militaire fédérale à Aarau.

Lausanne, 24 mai 1872.

Messieurs et chers camarades,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre circulaire du 18 courant annonçant l'ajournement de la fête fédérale des officiers; nous voyons avec regret cette décision, car dès l'envoi de votre circulaire du 6 courant (*c'est-à-dire avant la votation du 12 mai*), nous avons pris nos mesures pour nommer des délégués à cette fête, et il nous tardait de vous prouver, par notre présence au milieu de vous, que des divergences au point de vue *politique* sur la question militaire, ne nous empêchaient pas de marcher avec nos confédérés dans la voie du progrès et du développement de l'instruction et de l'organisation de notre armée nationale. Nous sommes prêts à répondre à votre appel dès que, pour votre part, vous jugerez le moment venu de nous convoquer à nouveau.

Agréez, Messieurs et chers camarades, nos salutations patriotiques.

Le président,

BURNAND, colonel fédéral.

Le secrétaire,

Eug. AUNANT, lieut. de carabiniers.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire fédéral a adressé aux officiers de l'état-major fédéral, la circulaire suivante :

Berne, le 17 mai 1872.

Nous avons l'honneur de vous informer que l'administration du matériel de guerre fédéral a reçu l'ordre de ne plus remettre à l'avenir en prêt de pièces d'équipement de cheval des dépôts fédéraux du matériel, aux officiers de l'état-major fédéral appelés aux écoles et cours militaires fédéraux.

Vous voudrez bien en conséquence vous munir d'un équipement de cheval *au complet* (y compris la couverture, la sangle d'écurie et la musette) pour les cours auxquels vous recevriez l'ordre d'assister à l'avenir et dans lesquels vous recevrez l'ordre de vous présenter monté ou pourvu d'un équipement de cheval.

Le Chef du Département militaire fédéral,
CÉRÉSOLE.

Le gouvernement français a prié le Conseil fédéral de lui remettre deux canons de campagne au nouveau modèle fédéral, de 8 centimètres 4 millimètres. Une demande semblable a été faite aussi par le gouvernement allemand, mais pour le canon de 8 livres, soit de 10 centimètres.

Le Conseil fédéral a été avisé par la légation suisse, à Paris, que le gouvernement français verse, ces jours-ci, 2 millions sur le compte de l'internement de l'armée de l'Est. Il a été avisé aussi que le solde, soit 2 millions 200,000 francs, sera versé prochainement.

La 22^e brigade fédérale, appartenant aux troupes devant figurer au rassemblement de cet automne, doit faire l'essai d'un bidon de campagne destiné à remplacer les grands bidons de compagnie. Ce bidon, au système prussien, est plus petit, plus pratique, et sa forme conique le rend plus transportable.

Vaud. — Dans sa séance du 6 juin le Grand Conseil a adopté et renvoyé à une commission spéciale la motion suivante de M. le lieutenant-colonel fédéral Chuard :

« Attendu qu'il ne doit pas être ajourné plus longtemps de satisfaire à la nécessité reconnue d'augmenter le nombre des batteries de campagne de l'armée fédérale et respectivement du canton de Vaud ;

« Attendu qu'au point de vue de l'égalité de répartition des charges militaires il n'est pas juste que des troupes de landwehr fassent du service actif tandis que d'autres n'en font pas ;

« Attendu que le canton de Vaud possède six compagnies d'artillerie de landwehr qui n'ont jamais été réunies pour un service d'instruction, qui ne possèdent point de matériel et dont l'excellent personnel se trouve inutilisé ;

« Attendu que dans les circonstances présentes il appartient au canton de Vaud de donner l'exemple du progrès et des sacrifices pour le bien de la commune patrie ;

« Le Grand Conseil charge le Conseil d'Etat de faire les études et les démarches nécessaires en vue de l'augmentation des batteries de campagne et de mettre nos compagnies de landwehr d'artillerie à même de fournir un service actif. »

Tessin — Dans sa séance du 24 mai 1872, le Conseil d'Etat a fait les promotions et nominations suivantes :

PROMOTIONS.

Etat-major judiciaire. Grand-juge, lieutenant-colonel, Baroffio Angelo, Mendrisio, de major.

Commissariat des Guerres. Lieutenant-colonel cantonal, Guglielmoni Francesco, Fusio, de major ; major, Vernasconi Giuseppe, Lugano, de capitaine ; lieutenant, Primavesi Pietro, Lugano, de 1^{er} sous lieutenant.

ACTIVITÉ. ARMES SPÉCIALES. *Génie-sapeurs n° 11.* Lieut.-chirurgien, Bruni Francesco, Bellinzona, de sous-chirurgien

CAVALERIE. *1/2 compagnie guides n° 8.* Lieutenant, Chicherio-Sereni Gio., Bellinzona, de 1^{er} sous-lieut.

CARABINIERS *Compagnie n° 1.* 1^{er} sous-lieutenant, Curti Curzio, Cureglia, de 2^e sous-lieut. *Compagnie n° 2.* Lieutenant, Gianella Franc, Prato Leventina, de sous-lieut. ; 1^{er} sous lieutenant, Rusca Prospero, Locarno, de 2^e sous-lieut. *Compagnie n° 3.* Lieutenants : Antognini Gio., Bellinzona ; Bianchetti Battista, Locarno, de 1^{ers} sous-lieuts.

LANDWEHR. CARABINIERS. *Compagnie n° 31.* Capitaine, Lucchini Antonio, Loco, de lieut. ; lieutenant, Dellamonica Antonio, Claro, de 1^{er} sous-lieut. ; 1^{er} sous-lieutenant, Maggetti Carlo di C. A., Intragna, de 2^e sous-lieut.

ACTIVITÉ INFANTERIE. *Bataillon n° 2.* Major, Gambazzi Giovanni, Novaggio, de capitaine ; lieut -porte-drapeau, Brenni Emilio, Salorino, de 1^{er} sous-lieut. ; capitaines : Rossi Giuseppe, Morcote ; Albisetti Pietro, Novazzano ; Rusconi, Emilio, Rovio, de lieuts ; lieutenants : Vicari Cristoforo, Caslano ; Neuron Domenico, Riva S. Vitale ; Spinelli Erennio, Sagno, de 1^{ers} sous-lieuts ; 1^{ers} sous-lieutenants : Moccetti Augusto, Bioggio ; Merenda Paolo, Cadro ; Frapoli Antonio, Scareglia, de 2^e sous lieuts. *Bataillon n° 8.* Capitaine, Zanetti Bernardo, Camignolo, de lieut. ; lieutenants : Raposi Federico, Lugano ; Censi Andrea, Lamone ; Viglezio, Antonio, Lugano, de 1^{ers} sous-lieuts ; 1^{ers} sous lieutenants : Ghirlanda Gio. Batt, Sonvico ; Anastasi Massimiliano, Lugano ; Solari Paolo, Lugano ; Gallacchi Oreste, Breno, de 2^{es} sous-lieuts. *Bataillon n° 12.* Quartier maître-lieut., Forni Rinaldo, Airolo, de 1^{er} sous-lieut. ; lieutenants : Guidinetti Carlo, Ponto-Valentino ; Genora Felino, Semione, de 1^{er} sous-lieuts ; 1^{er} sous-lieutenants : Scossa-Baggi Luigi, Malvaglia ;

Colombi Achille, Bellinzona; Besler Giuseppe, Montecarasso, de 2^{es} sous lieuts. *Bataillon n° 25*. Major, Lucchini Giovanni, Loco, de cap.-aide-major; 1^{er} sous-lieut.-porte-drapeau, Frizzi Ambrogio, Minusio, de 2^e sous lieut; capitaine, Ves-covi Filippo, Aquila, de lieut; lieutenants: Maestretti Alberto, Versico; Piccoli Alessandro, Quinto, de 1^{ers} sous-lieuts; 1^{ers} sous lieutenants: Romerio-Giudici Ant., Giornico; Cattaneo Luigi, Faido, de 2^{es} sous-lieuts.

RÉSERVE. *Bataillon n° 109*. Commandant, De Abbondio Francesco, Balerna, de major; lieut.-aide-major, Veladini Antonio, Lugano, de 1^{er} sous-lieut; 1^{er} sous-lieut.-porte-drapeau, Andreazzi Ercole, Ligornetto, de 2^e sous-lieut. *Bataillon n° 110*. Commandant, Guglielmoni Angelo, Fusio, de major; major, Albisetti Carlo, Novazzano, de capitaine; capitaine, Tamba Bernardo, Prato con Sornico, de lieut; 1^{er} sous-lieut, Cizzio Giovanni, Corzono, de 2^e sous-lieut.

LANDWEHR *Bataillon n° 43*. Chirurgien-major, Bossi Gio Batt., Balerna, de sous-chirurgien; capitaine, Monetti Gerolamo, Mendrisio, de lieut.; lieutenants: Chiesa Angelo, Sagno; Polli Raffaele, Brusino, de 1^{ers} sous-lieuts; 1^{ers} sous-lieutenants: Guglielmetti Andrea, Gentilino; Quadri Battista, Balerna, de 2^{es} sous-lieuts. *Bataillon n° 44*. Major, Vonmentlen Carlo, Bellinzona, de capitaine; lieutenant, Gianini Secondo Cresciano, de 1^{er} sous-lieut.; 1^{ers} sous-lieutenants: Righetti Pietro, Lumino; Pranzini Carlo, Airolo, de 2^{es} sous-lieuts.

• NOMINATIONS.

INSTRUCTEUR EN CHEF. Lieutenant-colonel fédéral, Mola Pietro, Coldrerio.

Etat-major judiciaire, capitaine-auditeur, Bernasconi Giosia.

ARMES SPÉCIALES *Sapeurs n° 11*. 2^e sous-lieutenant, Tauner Giovanni, Bellinzona.

ACTIVITÉ. *Bataillon n° 8*. 2^{es} sous-lieutenants: Moccetti Maurizio, Boggio; Vignozio Pietro, Lugano. *Bataillon n° 25*. 2^e sous-lieutenant, Bianchi Giuseppe, Lugano.

RÉSERVE *Bataillon n° 109*. Sous-chirurgien, Casella Giorgio, Carona. *Bataillon n° 110*. Aumônier, Andreazzi Francesco, Tremona; sous-chirurgien, Lepori Giacomo, Origlio; 2^e sous-lieutenant, Zorzi Giuseppe Antonio, Chironico.

LANDWEHR *Bataillon n° 43*. Sous-chirurgien, Antonini Michele, Lugaggia; 2^{es} sous-lieutenants: Martignoni Battista, Lugano; Resilieri Antonio, Lugano; Imperatori Natale, Lugano. *Bataillon n° 44*. 2^e sous-lieutenant, Chiesa Ferdinando, Loco.

Genève. — Le Conseil d'Etat a nommé:

Lieutenants dans l'infanterie du contingent, MM. les 1^{ers} sous-lieutenants Redard, F, et Thum, Hri-Elisée; 2^e sous lieutenant, officier de musique d'élite, l'adjudant Latour, Cyrille; 2^e sous-lieutenant, officier de musique de landwehr, l'adjudant Binet. Ch -J. Hri; capitaine de guides d'élite, le lieutenant Cougnard, F.; capitaine de la 4^e compagnie du parc N. L. 66, le lieutenant Weibel, Jules-Henri; lieutenants dans l'infanterie de landwehr, les 1^{ers} sous-lieutenants Croset, F.-Ls, et Ricou, P.-F.-A; lieutenant de guides d'élite, le 1^{er} sous-lieutenant de Fernex, Gustave; 1^{er} sous-lieutenant de guides d'élite, le maréchal des logis-chef Brun, Jules-Alexis; 2^e sous-lieutenant de carabiniers du contingent, le caporal Bovy, Ls-Ant.-Arnold; lieutenant médecin de batterie, le docteur Hilt, Georges, médecin-adjoint

M le capitaine d'artillerie Mallet a donné une séance à la société militaire sur l'organisation du train de l'armée suisse

La société des sous-officiers a fait une course le 19 mai sous la direction de M. le capitaine fédéral Coutau, notre instructeur chef, pour mettre en pratique les cours donnés cet hiver sur les reconnaissances militaires; on a reconnu le terrain situé entre les routes allant à St-Julien et à Bernex; malheureusement il est à regretter qu'un trop petit nombre de citoyens profite de ces occasions (déjà si rares) d'augmenter leurs connaissances militaires.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix: Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, lieutenant-colonel fédéral d'artillerie; Ch. BOICEAU, capitaine fédéral. — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris, ou à la librairie Georg, à Genève.